

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
 Communauté d'Agglomération
 Béthune-Bruay
 Artois Lys Romane

Commune de Cuinchy

Plan de zonage

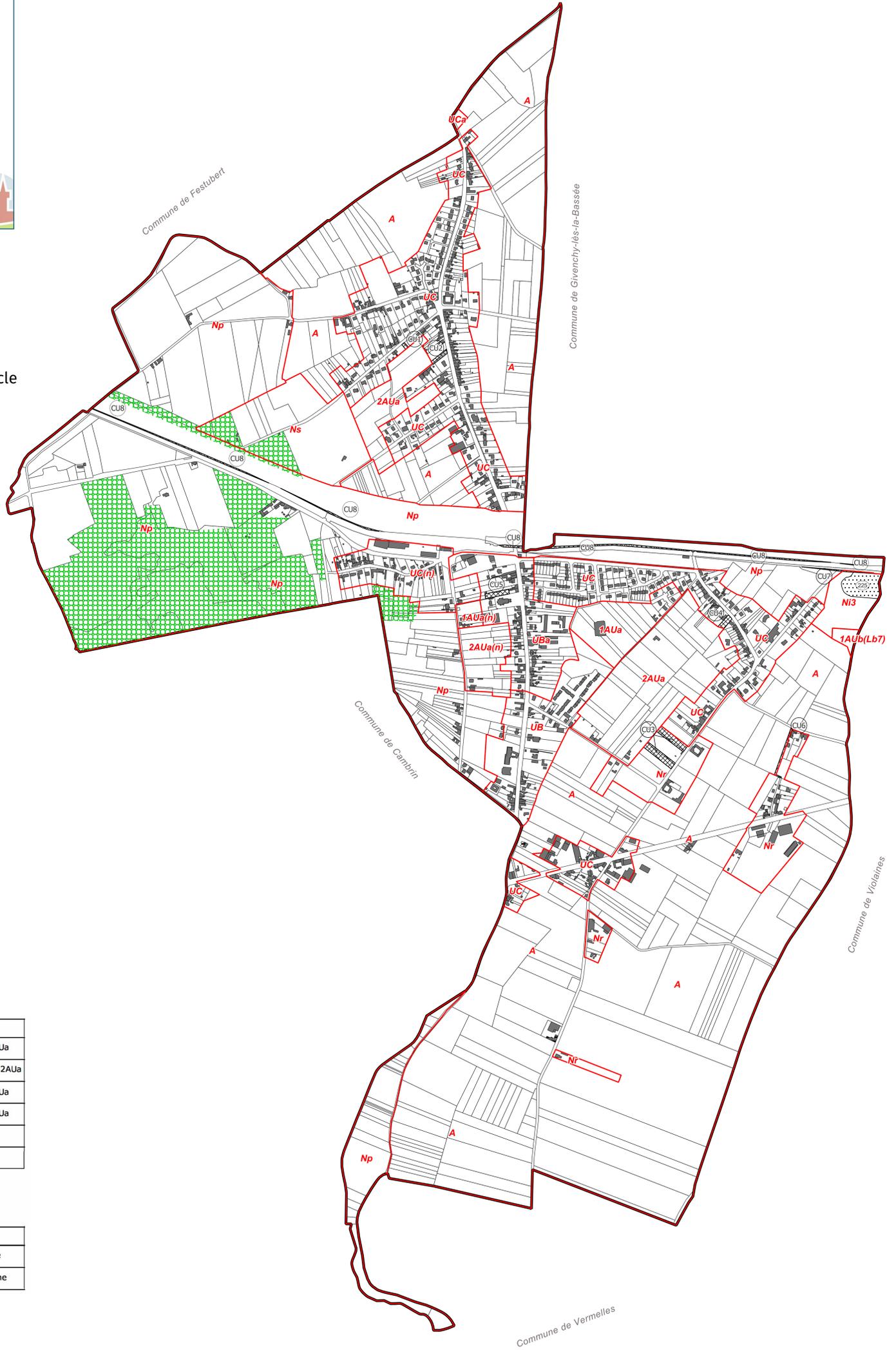
Vu pour être annexé à la délibération en date du 27 septembre 2022

PLU arrêté le : 12 juillet 2005	PLU approuvé le : 29 juin 2006
------------------------------------	-----------------------------------

N
 0 250 500 m

Réalisation CA de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane - Pôle SIG - Août 2022
 Source CABBALR / Direction de l'Urbanisme
 Carte éditée le 09/08/2022

Echelle (format A0) :
 1:5 000



- Légende**
- Limite de zonage
 - Emplacement réservé
 - Espace boisé classé
 - Bâtiment repéré dans le cadre de l'article L151-42 du Code de l'Urbanisme
 - Emprise et numéro des terrils

EMPLACEMENT RESERVE AU BENEFICE DE LA COMMUNE	
CU1	Pour la création de voirie de désenclavement de la zone 2AUa
CU2	Pour la création d'une voirie de désenclavement de la zone 2AUa
CU3	Pour la création de voirie de désenclavement de la zone 2AUa
CU4	Pour la création de voirie de désenclavement de la zone 2AUa
CU5	Pour la création d'une aire de stationnement
CU6	Pour la création d'un cheminement piéton

EMPLACEMENT RESERVE AU BENEFICE DE RFF	
CU7	Pour le doublement de la voie ferrée Don-Sainghin/Béthune
CU8	Pour la doublement de la voirie ferrée Don-Sainghin/Béthune